

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 27 JANVIER 2022

Le 27 janvier 2022, à 19H00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 21 janvier 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de LOGRON, sous la présidence de Madame RENVOIZÉ Marie-Laure, Maire.

Étaient présents : Renvoizé Marie-Laure, Salmon Julien, Leroy Jocelyne, Lambert Sylvie, Leroc Claudine, Bousseton Nicolas, Chastagner Jocelyne, Marcault Jean-Luc, Hervet Cédric, Binet Lorraine, Beauchamp Vanessa.

Absents excusés : Furet Gilles, Prudhomme Monique (pouvoir à Renvoizé Marie-Laure), Beauchamp Vanessa (pouvoir à Renvoizé Marie-Laure)

Madame Lambert Sylvie a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint Madame le Maire déclare ouverte la séance. Le procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

➤ CONTRAT FOURNITURE GAZ

Butagaz détenteur actuel du contrat de fourniture de gaz propose une remise sur la fourniture de gaz de 850 € la tonne.

Le conseil municipal autorise madame le Maire à signer la proposition de Butagaz pour la fourniture de gaz, contrat pour une durée de 5 ans, tarif V1PRO.

➤ PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – ORGANISATION D'UN DÉBAT DEVANT L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

Le centre de gestion propose de lancer une étude sur la partie santé et sur la partie prévoyance. Un débat est obligatoire.

Le conseil municipal décide d'organiser le débat concernant la protection sociale complémentaire par l'intermédiaire du centre de gestion d'Eure et Loir.

➤ PORJETS TRAVAUX 2022- DEMANDESDE SUBVENTIONS

Suite aux inondations du 19 juin 2021 au Petit Juday un devis pour des travaux d'évacuation des eaux pluviales a été demandé à l'entreprise SARL TERRASSEMENT DUBOIS

Le conseil municipal approuve le programme de travaux de réseau d'évacuation des eaux pluviales au hameau du Petit Juday pour un montant total de 61 287.00 € HT soit 73 499.40 € TTC. Il sollicite à cet effet une subvention au titre du F.D.I pour cette réalisation, pour un montant 30 643.50 €, soit 50 % du coût du projet.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : 1er mai 2022

Fin des travaux : 31 décembre 2022

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Charges (coût du projet) en € HT	Produits (financeurs) en €
> Coût global : 61 287.00 € HT	> Financements privés : Néant
> Coût détaillé :	> Financements publics :
	- Département E&L FDI : 30 643.50 € (50% de la dépense HT)
	- Etat : préfecture d'Eure et Loir D.E.T.R :
	- Etat : préfecture d'Eure et Loir D.S.I.L :
	- Autofinancement 30 643.50 € (50% de la dépense HT)
Total charges = 61 287.00 € HT	Total Produits = 61 287.00 € HT

Madame Le Maire informe d'une réunion de coordination entre le Conseil Départemental, le SMO, Energie Eure-et-Loir et la commune de Logron pour un ensemble de travaux (enfouissement réseaux, rénovation des canalisations d'eau potable, bordures de trottoirs et réfection de la voirie) dans les rues Saint Martin et de la Pillerie pour l'année 2023.

Des administrés demandent des trottoirs ou réfections de trottoirs dans la rue du Vieux Moulin et dans la rue de la Chesnaie, un éclairage public dans les hameaux dépourvus (Villars).

Il est également évoqué de rénover les vestiaires du stade qui sont très anciens et ont plus de 40 ans et de matérialiser l'arrêt minute devant les distributeurs.

Madame Leroc propose d'étudier la possibilité de matérialiser des circuits de randonnées pédestres ainsi que la mise en place de quelques bancs.

➤ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

◇ **Syndicat mixte de l'Ozanne** : projet d'interconnexion pour l'eau potable entre le château d'eau des Brières et celui des Buissonnets (bourg), de renforcement de la canalisation adduction eau potable et la reprise des branchements en plomb de la rue Saint Martin

◇ **Projet de fermeture d'une classe à la rentrée de septembre 2022** : D'importants travaux ont été réalisés par le SIRP à la demande de la commission de sécurité de l'éducation nationale. On pourrait passer de 4 classes à 3, une classe maternelle serait concernée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 25.